



LA CONSTRUCTION À PARTICIPE DOMINANT VS. LE NOM VERBAL CHEZ CICÉRON

[Olga Spevak](#)

Klincksieck | « [Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes](#) »

2018/1 Tome XCII | pages 63 à 84

ISSN 0035-1652

ISBN 9782252042762

DOI 10.3917/phil.921.0063

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-de-philologie-litterature-et-histoire-anciennes-2018-1-page-63.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Klincksieck.

© Klincksieck. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA CONSTRUCTION À PARTICIPE DOMINANT VS. LE NOM VERBAL CHEZ CICÉRON*

1. Introduction

La construction à participe dominant, aussi appelée *ab urbe condita* « depuis la fondation de la ville », est une proposition participiale constituée d'un nom sujet et d'un participe qui n'est pas l'épithète du nom mais qui fonctionne comme le prédicat. L'exemple le plus souvent cité est le suivant¹ :

- (1) ... *cum occisus dictator ... aliis pulcherrimum facinus uideretur*. (Tac., *Ann.* 1, 8, 6)

« ... où le meurtre du dictateur paraissait aux autres... un très bel acte². »

En effet, il montre clairement que, du point de vue sémantique, *dictator* à lui seul ne saurait être le sujet de *uideretur*, accompagné de l'attribut *facinus* ; c'est *occisus dictator* en tant qu'unité qui remplit cette fonction. Le participe *occisus* y a un statut spécial : tout en ressemblant formellement à une épithète, il joue le rôle du prédicat de *dictator* (d'où l'idée qu'il « domine » la construction). Étant donné sa nature propositionnelle, *occisus dictator* commute avec une complétive en *quod* ou avec une proposition infinitive (*accusatiuus cum*

* Je remercie chaleureusement Colette Bodelot et les membres du comité de rédaction pour leurs remarques et leurs suggestions dont j'ai pu profiter.

1. Il a été étudié notamment par M. Bolkestein, « De *ab urbe condita*-constructie in het Latijn [La construction *ab urbe condita* en latin] », *Lampas*, 13, 1980, p. 80-98, et « Factitivity as a condition for an optional expression rule in Latin: the 'ab urbe condita' construction and its underlying representation », dans M. Bolkestein et al. (dir.), *Predication and Expression in Functional Grammar*, Londres, 1981, p. 206-233 ; H. Pinkster, *Latin Syntax and Semantics*, Londres, et l'édition revue et complétée *Sintaxis y semántica del latín*. Madrid, 1990/1995, § 7.4.7, <http://perseus.uchicago.edu/cgi-bin/philologic/navigate.pl?NewPerseusMonographs.19> ; D. Longrée, « Du fonctionnement syntaxique de la construction *ab urbe condita* chez Tacite », dans D. Longrée (dir.), *De usu : études de syntaxe latine offertes en hommage à Marius Lavency*, Louvain-la Neuve, 1995, p. 175-188 ; B. Storme, « *Sicilia amissa* : syntagme nominal ou proposition subordonnée ? », *RPh*, 84, 2010, p. 119-136 ; C. Denizot, « Les constructions dites à participe dominant en grec ancien : motivations sémantiques et pragmatiques », dans C. Le Feuvre et al. (dir.), *Verbal Adjectives and Participles in Indo-European Languages*, Brême, 2017, p. 31-32.

2. À quelques modifications près, les traductions reproduisent celles de la collection CUF.

infinitiuo) (2). Il pourrait aussi être remplacé par un nom verbal ou nom de procès, tel *occisio* « meurtre » (3). Dans les grammaires traditionnelles, l'emploi du participe dominant n'a pas de dénomination spéciale ; la construction à participe dominant est le plus souvent considérée comme l'équivalent d'un nom verbal accompagné d'un génitif³.

(2) *Quod dictator occisus est / dictatorem occisum esse facinus uidebatur.*

« (Le fait) que le dictateur a été tué semblait un crime. »

(3) *Occisio dictatoris facinus uidebatur.*

« Le meurtre du dictateur semblait un crime. »

Selon M. Bolkestein, la construction à participe dominant est un cas de la « participialisation du prédicat »⁴ : le participe y tient lieu d'un verbe conjugué mais, à la différence de ce dernier, le participe est dépourvu de certaines catégories verbales (la personne et les modes) ou il les présente de manière réduite (les temps et la voix).

Parmi les propriétés de la construction à participe dominant, M. Bolkestein et H. Pinkster ont relevé, notamment, l'impossibilité de supprimer le participe sans rendre la construction agrammaticale (**dictator facinus uideretur*), la pronominalisation de la construction à l'aide du neutre *id* (*id facinus uideretur*) – et non pas du masculin *is* pour renvoyer à *dictator* – et le caractère factuel du procès dénoté par le participe, par opposition au caractère virtuel de l'adjectif verbal, avec lequel il peut être coordonné (4)⁵ :

(4) *ante conditam condendamue urbem* (Liv., *praef.* 6)

« avant la fondation de la ville ou avant l'intention de la fonder »
(traduction modifiée).

La construction à participe dominant peut aussi être coordonnée avec un nom verbal, ce qui signale l'équivalence syntaxique (5).

3. C'est à A. Hahn, « The *ab urbe condita* type of expression in Greek and English », *CJ*, 23, p. 266-274, que revient le mérite d'avoir attiré l'attention sur cette construction, qu'elle a baptisée « *ab urbe condita* ». Pour l'équivalence avec un nom verbal, voir A. Ernout et F. Thomas, *Syntaxe latine*, Paris, 2^e éd., 1953, p. 280, et A. Szantyr, *Lateinische Syntax und Stilistik mit dem allgemeinen Teil der lateinischen Grammatik*, 2^e éd., Munich, 1972, p. 393. Pour l'équivalence de la construction à participe dominant avec la complétive en *quod*, voir R. Kühner et C. Stegmann, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II, *Satzlehre*, 1, Hanovre, 1912, p. 766. Voir ci-dessous, section 5.

4. Bolkestein, 1981 (note 1), p. 212.

5. Bolkestein, 1981 (note 1), p. 215-228 et Pinkster, 1990/1995 (note 1), § 7.4.7. Je n'aborde pas ici la question de l'adjectif verbal et du gérondif.

- (5) (*Clodius*) *cuius de morte tamquam de caerimoniis uiolatis quaeritur* (Cic., *Mil.* 59)

« (*Clodius*) puisqu'on enquête au sujet de sa mort comme s'il s'agissait d'une profanation de mystère. » (traduction modifiée)

Si le participe dominant représente une participialisation du prédicat, le nom verbal représente une nominalisation du prédicat⁶. Dans les deux cas, il s'agit de l'expression d'un contenu propositionnel mais à des degrés différents : tandis que le participe présente certaines catégories verbales, le nom verbal en est dépourvu. Le nom verbal n'est susceptible que de retenir des traits aspectuels, qui impliquent une temporalité⁷.

Dans le présent article, je me concentrerai sur les constructions à participe dominant qui occupent une position argumentale, c'est-à-dire celles qui fonctionnent comme compléments obligatoires : le sujet (1^{er} argument), l'objet (2^e ou 3^e argument) et le complément adnominal au génitif⁸. Les constructions prépositionnelles qui fonctionnent comme des satellites ou compléments facultatifs représentent une problématique différente⁹. Outre une description syntaxique, je propose d'examiner la concurrence entre la construction à participe dominant et le nom verbal pour déterminer les facteurs qui sont susceptibles d'influencer le choix entre les deux constructions ainsi que les différences sémantiques entre ces deux moyens linguistiques. Cette étude se limite au corpus cicéronien mais les conclusions sont censées s'appliquer aussi aux autres auteurs, de prose ou de poésie.

2. L'identification de la construction à participe dominant

L'identification de la construction à participe dominant pose un certain nombre de difficultés. En particulier, il n'est pas aisé de décider si l'on a affaire à un syntagme nominal avec un participe fonctionnant comme épithète, tel *conseruatae ciuitates* « les cités sauvées » en (6)¹⁰ :

6. Voir H. Rosén, *Studies in the Syntax of the Verbal Noun in Early Latin*, Munich, 1981, p. 17.

7. O. Spevak, « Les noms verbaux en latin », *BSL*, 110, 1, 2015, p. 297-298 ; voir ci-dessous, section 5.2.

8. J'emploie la terminologie de H. Pinkster, *The Oxford Latin Syntax*, 1 : *The Simple Clause*, Oxford, 2015, p. 11-12.

9. O. Spevak, « La construction à participe dominant (*ab urbe condita*) : emplois prépositionnels » à paraître dans les *LF*, 142, 3-4, 2019. Il convient de préciser que l'ablatif absolu, construction à participe dominant par excellence, fait partie des satellites. À la différence des constructions traitées dans cet article à paraître – et aussi de celles traitées dans le présent article –, l'ablatif absolu est tout à fait courant.

10. Voir H. Pinkster, à paraître, *The Oxford Latin Syntax*, 2, Oxford, § 15.132.

- (6) *Reliqua plena adhuc et laudis et gratiae, digna iis libris quos dilaudas : conseruatae ciuitates, cumulate publicanis satis factum...* (Cic., Att. 6, 3, 3)

« Mais pour le reste, plénitude jusqu'ici de gloire et de mérites, tout est digne des livres que tu vantes partout : citées sauvées, satisfaction donnée à pleine mesure aux publicains... »

De même, la construction à participe dominant fonctionnant comme objet peut se confondre avec une proposition infinitive sans *esse* exprimé¹¹. La construction à participe dominant fonctionnant comme sujet peut ressembler à la construction au passif personnel avec un infinitif (*nominatiuus cum infinitiuo*) sans *esse*, gouverné par le verbe de parole *nuntiabatur* (7).

- (7) *Oppugnata domus C. Caesaris ... multas noctis horas nuntiabatur* (Cic., Mil. 66)

« On annonçait que la maison de G. César avait été attaquée de nuit pendant plusieurs heures. »

Dans la majorité des cas, seul le contexte est décisif pour l'interprétation. La possibilité de pronominaliser la construction à participe dominant à l'aide d'un relatif ou d'un anaphorique au neutre singulier ou pluriel est un indice syntaxique important du statut propositionnel de la construction, comme on l'a déjà envisagé¹² ; cependant, la pronominalisation semble extrêmement rare. Comme un exemple de pronominalisation, je propose de retenir *haec* en (8), que j'ai repéré grâce aux références fournies par E. Laughton¹³. On notera qu'il s'agit d'une énumération – qui suit une autre énumération des noms verbaux (nominalisations de procès) au nominatif dans la phrase immédiatement précédente, *explicatio* et *enodatio*. En outre, le verbe de la principale (*defenditis*), qui entraîne les accusatifs *exsectum caelum* et *uinctum Saturnum*, n'est pas un verbe de parole mais un verbe qui peut être complété par un contenu propositionnel et alors admettre une proposition infinitive¹⁴. En *Nat. deor.* 2, 63, un contenu similaire est exprimé sous la forme de la proposition infinitive dépendant de *opinio* (9), où on notera l'expression de *esse*.

11. Voir Pinkster, à paraître, § 15.134 et Pinkster, 2015 (note 8), p. 197.

12. Voir Storme, 2010 (note 1), p. 120 avec des références. Il a lui-même repéré le passage en Curt. 10, 1, 6 : *Plerique amicorum Alexandri non tam criminum, quae palam obiciebantur, atrocitatem, quam memoriam occisi per illos Parmenionis, quod tacitum prodesse reis apud regem poterat* « En général, les amis d'Alexandre considéraient moins l'atrocité des crimes, sur lesquels s'appuyait l'accusation, que le souvenir de Parménion tué par eux – crime qui pouvait secrètement servir les accusés dans l'esprit du roi », où *quod* reprend *occisi... Parmenionis*.

13. E. Laughton, *The Participle in Cicero*, Oxford, 1964, p. 92-93.

14. *Thesaurus linguae Latinae*, s. v., col. 298, l. 41.

- (8) *(Iam uero quid uos illa delectat explicatio fabularum et enodatio nominum ?) Exsectum a filio Caelum, uinctum itidem a filio Saturnum, haec et alia generis eiusdem ita defenditis, ut...* (Cic., *Nat. deor.* 3, 62)

« (Mais quelle satisfaction vous procure l'interprétation des fables et l'explication étymologique ?) La mutilation de Caelus par son fils, l'enchaînement de Saturne, également par son fils, ces fables et d'autres du même genre, vous les défendez au point que... » (traduction de C. Auvray-Assay, Les Belles Lettres, modifiée)

- (9) *Nam uetus haec opinio Graeciam oppleuit esse exsectum Caelum a filio Saturno, uinctum autem Saturnum ipsum a filio Ioue* (Cic., *Nat. deor.* 2, 63)

« C'est ainsi qu'une antique croyance s'est répandue en Grèce selon laquelle Caelus a été mutilé par son fils Saturne et Saturne lui-même enchaîné par son fils Jupiter. » (traduction de C. Auvray-Assay, Les Belles Lettres)

Un autre exemple du même type est celui cité en (10). Le neutre pluriel *quae* y reprend les contenus propositionnels – et non pas les entités *uis* et *matres familias* – et ces événements sont présentés comme des crimes (*commissa sunt*).

- (10) *Mitto adhibitam uim ingenuis, matres familias uiolatas, quae tum in urbe capta commissa non sunt...* (Cic., *Verr.* 2, 4, 116)

« Je ne parle pas de l'usage de la force contre des personnes de naissance libre, de l'outrage subi par des mères de famille, crimes qui autrefois dans la ville prise ne furent pas commis... » (traduction modifiée)

Ici encore, une énumération en combinaison avec une reprise à l'aide d'un relatif neutre porte à interpréter *adhibitam uim* et *matres uiolatas* comme des constructions à participe dominant, gouvernées par le verbe *mitto* « laisser de côté », qui admet surtout une complétive en *quod*¹⁵.

La cooccurrence et la coordination avec des noms verbaux, illustrées à l'aide des exemples (8) et (5), peuvent servir d'indice complémentaire pour identifier la construction à participe dominant, comme on le verra plus loin (section 4.3).

15. *Thesaurus linguae Latinae*, s. v., col. 1177, l. 80-83 ; cf. Pinkster à paraître (note 10), § 15.7 ; cf. également ci-dessous, section 4.2.

3. Le corpus

Faute de marquage spécial, les constructions à participe dominant ne peuvent être relevées sans recours au dépouillement. C'est à O. Heick que revient le mérite d'avoir dépouillé un grand nombre d'ouvrages latins et d'avoir réuni ces constructions. Son étude montre qu'elles sont, dans l'ensemble, peu fréquentes – exception faite de l'ablatif absolu – et qu'elles mettent en œuvre, majoritairement, un participe passé passif. E. Laughton a proposé une description syntaxique et sémantique de la construction à participe dominant dans son étude sur l'emploi du participe chez Cicéron¹⁶.

Pour constituer un corpus pour les besoins du présent article, j'ai examiné, d'une part, les relevés de Heick et de Laughton ; d'autre part, j'ai dépouillé un discours de Cicéron, *In Pisonem*, pour avoir un point de comparaison avec le relevé de Heick. Ce discours, qui contient 10 685 mots, a fourni cinq passages avec des constructions à participe dominant¹⁷.

Le tableau 1 présente les résultats que j'ai obtenus en comparant les données de Heick et de Laughton pour les participes dominants non prépositionnels. La colonne « cas » indique la forme syntaxique du participe dominant. La colonne « Laughton » contient les données additionnelles par rapport à Heick. Les chiffres indiquent le nombre de passages relevés ; les participes dominants se présentent parfois en série. Les participes eux-mêmes sont au nombre de 135 ; le participe parfait passif est majoritaire (117 occ., soit 87 %), le participe présent (17 occ.) et le participe futur (1 occ.) se rencontrent moins souvent.

Tableau 1 : Les constructions à participe dominant non prépositionnel chez Cicéron

Cas	Heick		Laughton		Total	
	passages	dont écartés	passages	dont écartés	nombre de passages	sans compter les écartés
Nominatif	22	6	11	4	33	23
Accusatif	17	6	11	0	28	22
Autres cas	11	3	5	0	16	13
Génitif	24	3	22	0	46	43
Total	74	18	49	4	123	101

16. O. Heick, *The Ab Urbe Condita Construction in Latin*, Univ. of Nebraska, 1936, notamment p. 17-24 et p. 51-63 ; Laughton, 1964 (note 13), chap. 4, p. 84-99.

17. O. Heick, p. 20-22, 53 et 56, a retenu neuf passages. À son relevé, j'ai ajouté une occurrence au génitif (*manupretium euersae per te et perditae ciuitatis* « que te fut donnée cette province en tant que récompense pour avoir bouleversé et ruiné la cité », *Pis.* 57) et j'ai écarté cinq passages identifiés par lui – dont trois parmi les cas douteux : *Pis.* 43 et 48 (nom.), 18 et 52 (acc.) et 26 (abl.).

Le tableau 1 permet de montrer plusieurs points : d'abord le fait que Laughton apporte des additions importantes au relevé de Heick ; ensuite, le fait que le participe dominant au génitif est le plus fréquent – ce qui confirme entièrement l'observation de Laughton lui-même¹⁸. Enfin, les exemples que je propose d'écarter concernent surtout les relevés de Heick (Laughton les néglige lui aussi) ; parmi eux, il y a par exemple *renouatum bellum* en (11) :

(11) ... *qui profligato bello ac paene sublato renouatum bellum gerere conamur.*
(Cic., *Fam.* 12, 30, 2)

« ... nous, qui nous préparons à mener une guerre qui a recommencé, alors qu'elle avait reçu un coup mortel et approchait de sa fin. »

Renouatum bellum est le complément d'objet direct du verbe d'action *gerere*. Ce verbe ne se construit pas avec une complétive ; *renouatum bellum* se laisse paraphraser plutôt par une relative (non restrictive) *bellum quod renouatum est*, ce qui montre que le participe *renouatum* est à interpréter comme épithète de *bellum* plutôt qu'un participe dominant. De ce fait, il est omissible.

Du corpus de Laughton, j'ai écarté deux « nominatifs en série », – voir les exemples (6) et (20) –, ainsi que deux autres nominatifs¹⁹.

Les constructions à participe dominant se rencontrent aussi après les prépositions. Le corpus cicéronien, constitué à partir des relevés de Heick et Laughton, en offre 80 occurrences²⁰. Le tableau 2 réunit les données chiffrées.

Tableau 2 : Les constructions à participe dominant prépositionnelles chez Cicéron

Préposition	Occurrences	Préposition	Occurrences
<i>ab</i>	5	<i>inter</i>	1
<i>ante</i>	6	<i>ob</i>	2
<i>de</i>	20	<i>post</i>	31
<i>ex</i>	6	<i>praeter</i>	2
<i>in</i>	2	<i>propter</i>	5

18. Voir Laughton, 1964 (note 13), p. 93. Cependant, il faut ajouter que ni l'un, ni l'autre ne cite *quod ... ualde absoluto Scaeuola gauderet* « que... il se réjouissait de l'acquiescement de Scaeuola » (*De orat.* 2, 281) ; à ce propos, voir Pinkster, à paraître (note 10), § 15.133.

19. Ce sont les suivants : *parens adductus* (*Verr.* 2, 1, 76) et *uoces exaudita* (*Nat. deor.* 2, 6).

20. Il faut préciser que les deux chercheurs ont négligé les constructions sans le participe, qui sont parallèles à l'ablatif absolu sans participe, du type *post L. Iulium et C. Marcium consules* (*Pis.* 8) « depuis le consulat de L. Iulius et de G. Marcus », voir Pinkster, à paraître (note 10), § 16.115, et Spevak, à paraître (note 9).

Cependant, comme cet article est consacré aux constructions à participe dominant qui fonctionnent comme des arguments, je me concentrerai sur *de* – la seule de ces prépositions à remplir cette fonction dans le corpus cicéronien. Les autres introduisent des compléments satellites ; elles sont équivalentes d'une proposition circonstancielle (de temps, de cause...) et elles méritent une étude spécialisée. En outre, certaines constructions à participe dominant à valeur circonstancielle peuvent commuter avec des noms à valeur – ou à acception – temporelle (noms de magistrats ou de lois) et leur distribution n'est alors pas la même que celle des constructions à participe dominant argumentales²¹.

4. Étude syntaxique et sémantique de la construction à participe dominant

Dans cette section, je propose une description syntaxique et sémantique de la construction à participe dominant en fonction de la forme casuelle dans laquelle elle est employée.

4.1. Le génitif

La construction à participe dominant au génitif est la plus simple à identifier et à décrire. Elle se rencontre avec un certain type de noms, dûment répertoriés par Laughton²² : ce sont des noms verbaux bivalents qui expriment la cause ou le résultat, l'accusation et la peine : *causa* « cause », *crimen* « accusation, crime », *reprehensio* « critique », *infamia* « infamie », de même que les noms de parole, de pensée ou de sentiment : *nuntius* « message », *testimonium* « témoignage », *suspicio* « suspicion » ou *indicium* « dénonciation ». En d'autres termes, il s'agit de noms du troisième ordre d'entités uniquement, qui appellent des contenus propositionnels comme compléments²³. Deux exemples pour illustration sont donnés en (12) et (13) ; les constructions au génitif y fonctionnent comme des génitifs objectifs.

(12) *totiens renouetur memoria per me inuentae salutis* (Cic., *Sull.* 83)

« (autant de fois...) que revive le souvenir du fait que le salut (de la patrie) a été regagné par mes efforts » (traduction modifiée)

21. Voir Spevak, à paraître (note 9).

22. Voir Laughton, 1964 (note 13), p. 93-94.

23. Pour les ordres d'entités, voir J. Lyons, *Semantics*, 1977, p. 442-447, et pour son application au latin, O. Spevak, *The Noun Phrase in Classical Latin Prose*, Leyde, 2014, p. 23-24. Du relevé de Heick, j'ai écarté, à trois reprises, *ineuntis aetatis* (gouverné par *tempus*, *pudor* et *commendatio*) où le participe pourrait commuter avec *primae* et fonctionne alors plutôt comme épithète.

- (13) *Primum confectorum ludorum nuntios exspectat.* (Cic., Att. 16, 4, 4)

« D’abord, il attend des nouvelles de la fin des jeux. »

Inuentae salutis en (12) se laisse paraphraser non pas par une relative *salutis quae per me inuenta est* mais par une proposition infinitive *salutem per me inuentam esse*. De même, *confectorum ludorum* en (13) correspond à *ludos confectos esse*.

4.2. L’accusatif

Les constructions à participe dominant à l’accusatif forment, elles aussi, un groupe homogène. Laughton caractérise les verbes qui les gouvernent ainsi : « *In the majority of Cicero’s examples ... the accusative phrase is governed by a verb expressing what one might describe as ‘mental reaction to a situation’.* »²⁴ Ce sont, d’une part, les verbes comme *neglego* « négliger », *relinquo* « laisser de côté », *mitto* « ne pas parler de », qui expriment l’idée « laisser un sujet de côté », et d’autre part, les verbes comme *queror* « se plaindre » ou (*molesto*) *fero* « supporter (avec peine) », qui expriment une émotion. Avec ces verbes, qui appellent un contenu propositionnel comme complément, le participe dominant fonctionne comme une proposition complétive – *a substantival clause* dans la terminologie de Laughton. Par exemple en (14) et (15).

- (14) *Mitto ereptam libertatem populis ac singulis.* (Cic., Pis. 90)

« Je ne dis rien du fait d’avoir dépossédé des peuples et des particuliers de leurs libertés. »

- (15) *Quanto cum fletu de illis nostris incendiis ac ruinis, cum patrem pulsum, patriam adflictam deploraret, domum incensam euersamque !* (Cic., Sest. 121)

« Que de larmes versées sur nos incendies et sur nos ruines, sur l’exil du père, sur l’affliction de la patrie, sur l’embrassement et la destruction de sa maison ! »

Gouverné par *mitto* (14), la construction à participe dominant peut commuter avec la complétive en *quod* (*mitto quod libertas erepta est*) ; cf. l’exemple (30) ci-dessous avec la préposition *de*. Le complément de *deploraret* en (15) peut être paraphrasé par *quod pater pulsus est*. La construction à participe dominant y exprime un contenu propositionnel²⁵.

24. Laughton, 1964 (note 13), p. 92.

25. Aussi pour cette raison, j’écarte les exemples de Heick avec les verbes d’action : *ut uadimonia delata mitteres* (Fam. 2, 8, 1) « (de m’envoyer) les remises d’engagement à comparaître » – où

4.3. Le nominatif

Dans le cas des constructions à participe dominant au nominatif, Laughton ne se prononce pas quant au contexte de leur emploi et il ne relève pas non plus les verbes qui les gouvernent. L'examen des exemples réunis permet de constater qu'au nominatif, le participe dominant est employé avec les verbes de sentiment tels que *moueo* « émouvoir », *delecto* « réjouir », *laetitiam adfero* « apporter de la joie », d'argumentation tels que *teneor* « être démontré (convaincu d'un crime) » et *adfero* « apporter un argument », ou avec ceux qui expriment des constructions d'esprit : *efficio* « causer », *excito* « provoquer », *tardo* « retarder », *perturbo* « perturber » pour expliquer tel ou tel fait. Un exemple qui ne pose pas de difficulté d'interprétation est cité en (16). Le sujet de *perturbat* n'est pas représenté par *dies aut nox* à eux seuls mais par *dies intermissus aut nox interposita* en tant qu'unité ; on peut le paraphraser par *quod dies intermissus est aut nox interposita*. De même en (17), avec un participe présent.

- (16) *Dies intermissus aut nox interposita saepe perturbat omnia* (Cic., *Mur.* 35)

« Le délai d'un jour, l'intervalle d'une nuit suffisent souvent à tout bouleverser. »

- (17) *Fugiens denique Pompeius mirabiliter homines mouet* (Cic., *Att.* 7, 11, 4)

« Enfin, la fuite de Pompée émeut les gens étrangement. »

Laughton constate que le participe dominant peut apparaître en coordination avec un nom verbal (18)²⁶ ; la coordination signale une équivalence syntaxique et sert d'indice complémentaire pour identifier la construction à participe dominant (cf. ci-dessus, section 2).

- (18) *Irridebatur haec illius reconciliatio et persona uiri boni suscepta* (Cic., *Cluent.* 101)

« On se moquait de cette réconciliation et de sa pose d'homme vertueux. » (traduction modifiée)

Chez Cicéron, on rencontre de nombreux « nominatifs en série », constitués de noms verbaux, par exemple l'énumération des événements en (19),

il s'agit d'un objet concret –, *renouatum bellum gerere* (*Fam.* 12, 30, 2) « mener une guerre qui a recommencé », cité ci-dessus comme exemple (10), *huius actam uitam matris crudelitati condonetis* (*Cluent.* 195) « que vous donniez à la cruauté d'une mère la vie que mon client a vécue ».

26. Laughton, 1964 (note 13), p. 90.

introduite par les verbes *ago* et *gero* ; avec *sum* « être » et *fit* « se produire », ces verbes s'appliquent habituellement aux noms verbaux²⁷.

- (19) *Quid tandem erat actum aut gestum in tua prouincia... ? Vexatio Macedoniae, an oppidorum turpis amissio, an sociorum direptio, an agrorum depopulatio, an munitio Thessalonicae, an obsessio militaris uiae, an exercitus nostri interitus ferro fame frigore pestilentia ?* (Cic., Pis. 40)

« Que s'était-il passé ou accompli dans ta province... ? La Macédoine ravagée, des villes honteusement perdues, les alliés pillés, les campagnes dévastées, Thessalonique mise en état de défense, la route stratégique attaquée, ou la destruction de notre armée par fer, la faim, le froid, la maladie ? »

Cependant, le fait de se rencontrer, au nominatif, en une énumération ne constitue pas, à mon sens, un critère probant pour identifier une construction à participe dominant. Je propose alors d'écarter de la liste de Laughton deux exemples de « nominatifs en série » sans le verbe conjugué exprimé comme en (20), *exagitatus senatus* et *alienati equites Romani*, qui servent à nommer ou à décrire une réalité²⁸ :

- (20) *Quantum hoc uulnus ! Facto senatus consulto de ambitu, de iudiciis, nulla lex perlata ; exagitatus senatus, alienati equites Romani.* (Cic., Att. 1, 8, 3)

« Et ceci, quel coup ! Après un sénatus-consulte sur la brigue et un autre sur les tribunaux, pas de loi qui les confirme ; des attaques violentes contre le sénat, les chevaliers indisposés contre lui. »

La raison principale pour les écarter est que les constructions à participe dominant (« le fait que ») ne conviennent pas pour le sens dans les contextes descriptifs. De même, *parens adductus ad supplicium* « un père conduit au supplice » en *Verr.* 2, 1, 76, évoqué par Laughton (*ibid.*). Dans ces cas, il s'agit de participes employés en épithète.

27. Spevak, 2015 (note 7), p. 303.

28. Laughton, 1964 (note 13), p. 91-92. De même, *Att.* 6, 3, 3, cité ci-dessous comme l'exemple (6). Pour les nominatifs en série, cf. également *Pis.* 88 et *Mur.* 42.

4.4. Les autres cas

Les constructions à participe dominant fonctionnant comme arguments au génitif adverbial, au datif et à l'ablatif sont relativement rares. Deux exemples sont donnés pour illustration en (21) et (22).

- (21) *Reditum ad uestitum confectae uictoriae reseruare. Confectio autem huius belli est D. Bruti salus* (Cic., *Phil.* 14, 1)

« Réservez le retour au costume civil pour l'acquisition de la victoire. Or, l'achèvement de cette guerre se confond avec le salut de D. Brutus. » (traduction modifiée)

- (22) (*senatus supplicationem Gabinio denegauit...*) *Itaque hanc eius temeritatem senatus supplicatione denegata notauit* (Cic., *Prov. cons.* 15)

« (le sénat a refusé à Gabinius des actions de grâce...) Le sénat a alors puni son imprudence par un refus des actions de grâce. » (traduction modifiée)

En outre, le premier exemple permet de montrer la cooccurrence contextuelle avec un nom verbal : *confectio* en (21), qui est une nominalisation du procès exprimé au préalable par le participe dominant *confectae* ; le second illustre la participialisation du procès exprimé au préalable par une proposition : *supplicationem denegauit*.

4.5. La préposition de

La construction à participe dominant argumentale introduite par la préposition *de* se rencontre à vingt reprises dans le corpus cicéronien (tableau 2). Les syntagmes prépositionnels en *de* sont majoritairement employés comme objets des verbes de déclaration tels que *dico* « dire », *nuntio* « annoncer », *audio* « entendre », *quaero* « demander », *queror* « se plaindre », *mitto* « ne dire rien (sur) » qui, en partie, recouvrent les verbes gouvernant la construction à participe dominant à l'accusatif (cf. la section 4.2). De tels compléments font partie des « arguments prépositionnels »²⁹. Les syntagmes en *de* expriment un contenu propositionnel susceptible de commuter avec une complétive ; en (23), on notera la coordination avec le nom verbal *obsidio*. L'exemple (25) présente la structure comparative avec *non tam ... quam* avec une construction à participe dominant et une proposition en *quod* ; ne pouvant accompagner le subordonnant directement, *de* y est construit avec le support *eo*³⁰.

29. Voir Pinkster, 2015 (note 8), p. 122.

30. Pinkster, à paraître (note 10), § 14.6.

- (23) *In itinere de proelio facto Brutoque et Mutina obsidione liberatis audiui* (Cic., *Fam.* 10, 11, 2)
 « J'ai appris en cours de route la bataille et la levée du siège libérant Brutus et Modène. » (traduction modifiée)
- (24) *Quare de hospitio uiolato et de tuo isto scelere nefario nil queror* (Cic., *Verr.* 2, 2, 111)
 « Aussi, je ne me plains point de la violation du droit de l'hospitalité, ni du crime impie que tu as commis. » (traduction modifiée)
- (25) *Non enim tam multa dixit de rationibus non relatis, quam de eo quod cuius improbus ut optimus laudatus esset* (Cic., *Opt. gen.* 21)
 « En effet, il s'est beaucoup moins étendu sur le défaut de reddition de comptes que sur le fait qu'un mauvais citoyen eût été loué comme excellent. »

Les syntagmes prépositionnels en *de* complètent aussi les verbes qui relèvent du domaine judiciaire : ceux qui concernent une enquête judiciaire (*quaero*) ou une accusation (*condemno*) :

- (26) *An est quisquam qui hoc ignoret, cum de homine occiso quaeratur aut negari solere omnino esse factum... ?* (Cic., *Mil.* 8)
 « Lorsque l'enquête porte sur le meurtre d'un homme, qui ne sait que la coutume est soit de nier absolument le fait... ? » (traduction modifiée)

On les rencontre également comme compléments adnominaux avec *litterae* « lettres » et *rumores* « rumeurs » pour exprimer un contenu informationnel. Avec ce type de nom, on peut se demander si le syntagme en *de* représente un argument ou un satellite³¹.

- (27) *Sic nihil perfertur ad nos praeter rumores de oppresso Dolabella* (Cic., *Fam.* 12, 9, 1)
 « Il ne nous parvient que des rumeurs sur un écrasement de Dolabella. »

Il convient d'ajouter que les syntagmes en *de* interviennent, tout comme les noms verbaux et les adjectifs verbaux, dans les titres des sections dans les documents officiels :

31. Spevak, 2014 (note 23), p. 199 et 206.

- (28) *De litibus aestimatis Cn. Dolabellae pr. pecuniae redactae* (Cic., *Verr.* 2, 1, 96)

« L'évaluation des dommages (causés par) le préteur Cn. Dolabella en raison du recouvrement de l'argent. »

5. La construction à participe dominant vs. le nom verbal

Le nom verbal est l'un des concurrents – avec le gérondif et l'adjectif verbal – de la construction à participe dominant. Les tableaux 1 et 2 ont montré les données chiffrées absolues pour la construction à participe dominant. Si on compare les données obtenues pour le livre premier du *De diuinatione* (11 630 mots), on dénombre 290 noms verbaux qui expriment des procès – et retiennent alors la valeur verbale du verbe dont ils sont tirés³² – et seulement deux constructions à participe dominant (dont une prépositionnelle). Les noms verbaux en tant que nominalisations de procès sont alors incomparablement plus fréquents que les constructions à participe dominant. Il convient de s'interroger sur la raison d'être de ces dernières.

5.1. L'absence du nom verbal ?

La construction à participe dominant est traditionnellement décrite comme un participe accompagné d'un nom au lieu d'un nom verbal accompagné d'un complément au génitif³³. À propos de la construction *ab urbe condita* « depuis la fondation de la ville », A. Szantyr mentionne en outre le fait que le nom verbal *conditio* « action de fonder, fondation » n'est pratiquement attesté qu'à partir de la *Vulgate* où il sert à traduire κτίσις³⁴. L'emploi des constructions à participe dominant pourrait effectivement compenser l'absence d'un nom verbal correspondant en synchronie³⁵. Afin de vérifier cette hypothèse, je me propose

32. Spevak, 2015 (note 7).

33. Par exemple Ch. E. Bennett, *Syntax of Early Latin*, 1 *The Verb*, Boston, 1910, p. 441, et Szantyr, 1972 (note 3), p. 393, mais non pas Kühner et Stegmann, 1912 (note 3), p. 766, pour qui les participes représentent des subordinées (« *Partizipien in Vertretung eines Nebensatzes* »).

34. Voir également *Thesaurus linguae Latinae*, s. v. Il y a aussi *deductio* « action de fonder une colonie », attesté chez Cic., *Agr.* 1, 16 et avec un complément *in deductione oppidi* chez Plin., *Nat.* 2, 139. Pour la construction à participe dominant, voir *ab colonia deducta* (*Lex par. fac. Put.*, *CIL*, I², 698, col. 1, l. 1).

35. L'idée sur la compensation a été suggérée par Heick, 1936, p. 65 (note 16). En outre, pour expliquer l'origine de la construction à participe dominant, il a envisagé l'absence (relative) des noms abstraits en latin. Ce point a été développé par J. Marouzeau, *Quelques aspects du latin littéraire*, chap. « La conquête de l'abstrait », Paris, 1949, p. 107-124. Cependant, l'idée sur « l'inaptitude du latin à pratiquer l'abstraction » (Marouzeau, p. 112-113) semble inspirée par des observations sur la déficience du vocabulaire latin, qu'on lit chez plusieurs auteurs (tels Lucr. 1, v. 832 et Cic., *Brut.* 82). Th. Fögen, *Patrii sermonis egestas. Einstellungen lateinischer Autoren zu ihrer Muttersprache :*

d'étudier les constructions à participe dominant relevées dans le discours *In Pisonem*. Par commodité, je vais d'abord citer tous les passages concernés.

(29) *Nondum commemoro rapinas, non exactas pecunias, non captas, non imperatas, non neces sociorum, non caedes hospitem* (Cic., Pis. 38)

« Je n'en suis pas encore à rappeler les pillages, ni les sommes levées, ou prises de force, ou extorquées par abus de pouvoir, ni le meurtre de sujets alliés, ni l'assassinat d'hôtes. »

(30) *Mitto de amissa maxima parte exercitus* (Cic., Pis. 47)

« Je ne dis rien de la perte de la plus grande partie de ton armée. »

(31) *... prouincia tibi ista manupretium fuerit euersae per te et perditae ciuitatis* (Cic., Pis. 57)

« ... que te fut donnée cette province, pour te payer d'avoir bouleversé et ruiné la cité. »

(32) *Dubitat nemo quin uiolati hospites, legati necati, pacati atque socii nefario bello lacessiti, fana uexata hanc tantam efficerent uastitatem* (Cic., Pis. 85)

« Personne ne doutait que c'étaient des violences contre les hôtes, le meurtre des ambassadeurs, la guerre impie dirigée contre des populations pacifiées et alliées, le pillage des temples qui étaient à l'origine de cet effroyable ravage. »

(33) *Mitto diplomata tota in prouincia passim data, mitto numerum nauium summamque praedae, mitto rationem exacti imperatique frumenti, mitto ereptam libertatem populis ac singulis qui erant affecti praemiis nominatim* (Cic., Pis. 90)

« Je ne dis rien des passeports officiels donnés sans discernement dans toute la province, je ne dis rien sur du nombre des navires, du chiffre exact du butin, je ne dis rien du compte du blé réquisitionné et imposé, je ne dis rien de la liberté enlevée à des peuples et à des particuliers qui l'avaient reçue individuellement à titre de récompense. »

L'expression *rationem exacti imperatique frumenti* en (33), que je propose de traduire plutôt par « système (méthode) de prélèvement et de commande de blé », appelle à une explication. L'interprétation comme une construction à

ein Beitrag zum Sprachbewusstsein in der römischen Antike, Stuttgart, 2000, p. 114-117, a montré qu'il s'agit d'un stéréotype qui reflète l'idée de la supériorité de la langue grecque. En tout cas, les noms verbaux sont bien attestés en latin archaïque, voir Rosén, 1981 (note 6), p. 185-248.

participe dominant découle du fait que le nom régissant un nom du troisième ordre (cf. ci-dessus, section 4.1) et de la coordination des participes *exacti imperatique*. Certes, *frumentum imperatum* se rencontre au sens de « blé réquisitionné », ce qui est l'une des modalités de prélèvement du blé ; mais il n'y a pas de catégorie de *frumentum exactum*³⁶. *Frumenti exacti* concerne l'action de « faire rentrer » du blé.

À partir des lemmes du *Thesaurus linguae Latinae*, s. v. et de l'*Oxford Latin Dictionary*, je vais essayer de déterminer si, pour les participes employés dans les constructions à participe dominant en (29)-(33), il y a un nom verbal avec le sens correspondant disponible à l'époque de Cicéron. Les données sont réunies dans le tableau 3. L'existence d'un nom correspondant est notée à l'aide du symbole +, l'absence, à l'aide de - ; le symbole → indique l'existence d'un nom verbal correspondant qui n'est pas dérivé du verbe en question. Dans le tableau 3, les participes sont présentés au nom. sg.

Tableau 3 : Participes employés dans les constructions à participe dominant (Cic., *Pis.*) et les noms verbaux

Participe	Correspondance + / -	Nom verbal
<i>amissus</i> « perdu »	+	<i>amissio</i> « perte » (Cic.)
<i>captus</i> « pris »	-	<i>capio, captio</i> « action de prendre »*
<i>datus</i> « donné »	-	<i>datio</i> « action de donner »*
<i>ereptus</i> « arraché »	+	<i>ereptio</i> « spoliation, vol »*
<i>euersus</i> « détruit »	+	<i>euersio</i> « destruction, ruine » (Cic.)
<i>exactus</i> « exigé »	+	<i>exactio</i> « action d'exiger » (lois, Cic.)*
<i>imperatus</i> « ordonné »	-	<i>imperatum</i> « ordre, commandement » (Caes.) (et tard. <i>imperatus</i> et <i>imperatio</i>)
<i>laccessitus</i> « provoqué »	-	<i>laccessitio</i> « provocation » (Amm., hapax)
<i>necatus</i> « tué »	→	<i>nex</i> « meurtre » (Cic.)

36. Sur *frumentum imperatum* et les autres catégories, voir Cic., *Verr.* 2, 3, 163, J. France, « Verrès et le 'blé réquisitionné' des Siciliens », dans N. Barrandon et F. Kirbihler (dir.), *Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine*, Rennes, 2011, p. 232, et A. Berger, *Encyclopedic Dictionary of Roman Law*, Philadelphie, 1953, p. 478. L'occurrence de *litteras frumenti imperati* (*Verr.* 2, 5, 56) « textes relatifs au blé réquisitionné », où *frumenti imperati* dépend d'un nom concret (*litteras*), ne figure dans mon corpus.

Participe	Correspondance + / -	Nom verbal
<i>pacatus</i> « pacifié »	-	<i>pacatio</i> « pacification » (Front.)
<i>perditus</i> « perdu »	- →	<i>perditio</i> « perte » (tardif) <i>perniciēs</i> « destruction, perte » (Cic.)
<i>uexatus</i> « secoué, ébranlé »	-	<i>uexatio</i> « persécution, souffrance » (Cic.) ; « agitation violente » (Liv.)
<i>uiolatus</i> « violé »	-	<i>uiolatio</i> « profanation » (Liv.)

Certains noms, marqués par un astérisque dans le tableau 3, appellent des explications complémentaires :

Capio est un terme juridique attesté en latin préclassique et dans les lois plus récentes surtout en combinaison avec *pignoris* « prendre en gage » (*ThLL*, s. v. *pignus*) et *usus* « usucapion » (cf. Gell. 6, 10). *Captio*, attesté à partir de Plaute, signifie « piège, tromperie ». Dans les textes normatifs de l'époque tardive (Gell. *ibid.*), il semble concurrencer *capio*. Le sens « action de prendre » (en général) est tardif. *Exactio* est, lui aussi, un terme juridique³⁷.

Datio est un terme juridique au sens d'« action d'assigner (une personne) » (Cic.) ou d'« action de transférer (de l'argent) » ; au sens d'« action de donner (un médicament) » (Varro) ou de « don », ce mot n'est pas attesté chez Cicéron. Le nom *donum* « don, présent » ne semble pas un moyen concurrentiel ici³⁸.

Il y a une occurrence de *ereptio* chez Cicéron (*Verr.* 2, 4, 10), employé au sens de « spoliation » (de biens) en tant que fait juridique.

Perditio au sens de « perte » n'est attesté qu'en latin tardif ; le correspondant classique est *perniciēs* « destruction, perte ».

Le tableau 3 montre que presque dans la moitié des cas, il y a un nom verbal correspondant qui pourrait rendre une idée similaire à celle qui est formulée à l'aide de la construction à participe dominant. L'emploi de la construction à participe dominant ne semble *a priori* pas compenser l'absence du nom verbal. Cependant, il faut admettre que le nom verbal fait défaut dans certains cas³⁹.

Afin de compléter l'échantillon, je vais étudier les participes qui se rencontrent plus d'une fois dans le corpus cicéronien ; les participes sont au nombre total de 135 (cf. tableau 1). Les 60 occurrences réunies dans le tableau 4

37. Pour *captio* et *exactio*, voir Rosén, 1981 (note 6), p. 166 et 201.

38. Cf. Rosén 1981, p. 124 et 166.

39. À ce propos, cf. les observations de D. Daube, *Roman Law : Linguistic, Social and Philosophical Aspects*, Édimbourg, 1969, p. 12-21. En effet, la disponibilité d'un nom verbal n'est pas simplement une question de dérivation morphologique mais elle a aussi trait à la « conceptualisation » de tel ou tel procès verbal. Ce point nécessite un examen plus approfondi.

représentent un peu moins que la moitié de ce nombre total. Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'occurrences ; par commodité, les participes sont présentés au masculin sg.

Tableau 4 : Participes employés dans les constructions à participe dominant (corpus cicéronien) et les noms verbaux correspondants

Participle	Correspondance + / -	Nom verbal
<i>acceptus</i> (3) « reçu »	+	<i>acceptio</i> « action de recevoir » (1 occ. Cic. ; Sall.)
<i>additus</i> (2) « ajouté »	-	<i>additio</i> « addition »*
<i>captus</i> (6)	-	(tableau 3)
<i>commutatus</i> (3) « changé »	+	<i>commutatio</i> « changement »*
<i>confectus</i> (3) « achevé »	+	<i>confectio</i> « achèvement »
<i>consentiens</i> (2) « qui est d'accord »	+	<i>consensio</i> « accord »
<i>conseruatus</i> (3) « conservé »	+	<i>conseruatio</i> « action de conserver »
<i>corruptus</i> (4) « corrompu »	(+)	<i>corruptio</i> « altération »*
<i>datus</i> (3)	-	(tableau 3)
<i>ereptus</i> (3)	-	(tableau 3)
<i>exactus</i> (2)	+	(tableau 3)
<i>imminutus</i> (2) « réduit »	+	<i>imminutio</i> « diminution »*
<i>immutatus</i> (2) « changé, modifié »	-	<i>immutatio (uerborum)</i> « trope, métonymie »*
<i>impendens</i> (3) « menaçant »	-	
<i>imperatus</i> (3)	-	(tableau 3)
<i>inuentus</i> (2) « trouvé, découvert »	+	<i>inuentio</i> « action de trouver, de découvrir »
<i>manens</i> (2) « restant, persistant »	-	
<i>praesens</i> (3) « présent »	+	<i>praesentia</i> « présence »
<i>reconciliatus</i> (2) « rétabli »	+	<i>reconciliatio</i> « rétablissement »
<i>uiolatus</i> (7)	-	(tableau 3)

Les noms verbaux marqués par un astérisque nécessitent des explications complémentaires :

Additio, employé par Varron (*Lat.* 5, 6) est un terme grammatical (ou philosophique) pour désigner l'un des changements survenus dans les mots, changements qui constituent la méthode quadripartite (cf. Quint., *Inst.* 1, 5, 38, qui lui-même emploie *adiectio*). *Commutatio* fait partie de ce groupe mais il a aussi des emplois non techniques. *Immutatio* est un terme grammatical et rhétorique qui désigne un trope, en particulier la métonymie (Cic., *De orat.* 2, 261 et 3, 207).

Dans le corpus cicéronien, *corruptus* s'applique au jugement. Cicéron (*Tusc.* 4, 28-29) emploie *corruptio* (*corporis, opinionum*) au sens d'« altération ». Cependant, comme il y a une occurrence de *corruptio* au sens de « corruption » chez Salluste (*Hist.* 1, 91), on ne peut exclure avec certitude que ce mot ne soit pas disponible en synchronie.

Imminutio (synonyme de *deminutio*) est aussi employé comme un terme grammatical et rhétorique.

Mansio « action de rester, séjourner » (*i. q. commoratio*) a un sens plus étroit que le verbe *maneo* « rester, persister » ; de ce fait, il ne représente pas un correspondant nominal du participe *manens*.

Le tableau 4 confirme la représentativité de l'échantillon tiré du discours *In Pisonem*. Ici encore, on rencontre des correspondances avec les noms verbaux dans la moitié des cas environ et certains d'entre eux sont bien représentés, tels *confectio*, *conseruatio* et *inuentio*. En outre, j'ai noté des occurrences parallèles du participe dominant et d'un nom verbal appliqués au même type d'entité, notamment : *reconciliatus* (34) – *reconciliatio* (35), appliqués à *gratia*, et *imminutus* (36) – *imminutio* (37), appliqués aux qualités abstraites *libertas* et *dignitas*. On comparera également *confectus*, appliqué à *ludi*, cité ci-dessus comme exemple (13), et *confectio*, appliqué à *huius belli*, cité en (21), lui-même suivant *confectae uictoriae*. Bien que certains noms ne soient pas disponibles, les exemples cités ci-dessous témoignent de la complémentarité entre la construction à participe dominant et le nom verbal plutôt que de la compensation de l'absence de ce dernier.

(34) *Nam ut uetus nostra simultas antea stimulabat me ut cauerem ne cui suspicionem fictae reconciliatae gratiae darem...* (Cic., *Fam.* 3, 12, 4)

« Car tout comme l'ancienne rivalité entre nous m'a incité à éviter d'amener quelqu'un à soupçonner que notre réconciliation n'est pas sincère... » (traduction modifiée)

(35) *Mihi, C. Memmi, causa defendendi Gabini fuit reconciliatio gratiae* (Cic., *Rab. Post.* 32)

« Le motif que j'ai eu, G. Memmius, pour défendre Gabinius a été ma réconciliation avec lui. »

- (36) *Actio enim iniuriarum non ius possessionis adsequitur, sed dolorem immi-
nutae libertatis iudicio poenaeque mitigat* (Cic., *Caecin.* 35)

« L'action d'injures ne fait pas obtenir la mise en possession mais adoucit le chagrin de la diminution de sa liberté par l'action judiciaire et par le châtement. » (traduction modifiée)

- (37) *... ut sumptus egentissimarum ciuitatum minuerem sine ulla imminutione
dignitatis tuae* (Cic., *Fam.* 3, 8, 2)

« ... que j'ai diminué les dépenses de cités très misérables, sans rien diminuer des honneurs auxquels tu avais droit. »

5.2. Une différence aspectuelle ?

La suggestion d'A. Szantyr, mentionnée dans la section précédente, concernant le fait que le nom *conditio* « fondation » n'est disponible qu'à partir de l'époque tardive, permet de pousser la réflexion encore plus loin : on peut se demander si la concurrence de la construction à participe dominant et du nom verbal n'est pas due à l'aspectualité, en ce sens que le nom verbal n'exprime pas un procès suffisamment « achevé » par rapport au procès exprimé par le participe parfait passif. Il convient alors de s'attarder sur la notion de l'aspectualité. On s'intéressera ici à l'« aspect lexical » (all. *Aktionsart*).

Les verbes dénotent des procès variés qui peuvent être classés en fonction de leurs propriétés sémantiques qui se manifestent en outre dans la combinabilité des procès avec des expressions temporelles. Ce sont d'abord les traits statique vs. dynamique qui séparent les « états » des autres procès. Les procès dynamiques se laissent subdiviser en des procès téliques et atéliques (ou terminatifs et non-terminatifs). Un procès télique est un procès qui aboutit à quelque chose « en » un certain temps (angl. *accomplishment*) ou celui qui s'achève « à » un certain moment (angl. *achievement*). Si on réunit les différents traits, on peut distinguer quatre types principaux⁴⁰ :

état atélique : « vivre » pendant / depuis un certain temps
 activité atélique : « observer » pendant / depuis un certain temps
 accomplissement télique « traduire (un livre) » en un certain temps
 achèvement télique « gagner (une compétition) » à un certain moment

Les noms verbaux tels que « vie », « observation », « traduction » et « victoire » retiennent la valeur aspectuelle des verbes dont ils sont tirés.

Si on examine, de ce point de vue, les données présentées dans le tableau 3, on peut observer que les noms verbaux disponibles en synchronie sont le plus

40. Pinkster, 2015 (note 8), p. 23.

souvent des achèvements : *amissio*, *euersio*, *pernicies*, *nex* et *ereptio* ; seul *exactio* est une activité. En revanche, ceux qui ne sont pas disponibles en synchronie sont majoritairement des activités : *uiolatio*, *pacatio*, *laccessio* et *uexatio* ; deux représentent des achèvements : *cap(t)io* et *datio*. Une conclusion similaire peut être formulée à propos des données réunies dans le tableau 4 où toutes les catégories sémantiques de noms verbaux sont représentées, aussi des accomplissements (*commutatio*) et des états (*praesentia*).

Ces observations permettent d'écartier l'aspectualité comme un paramètre décisif pour le choix de la construction à participe dominant ou du nom verbal. Le fait que la langue dispose des noms à valeur d'achèvement tels que *confectio* ou *amissio* ne permet pas de conclure qu'on a recours à la construction à participe dominant dans le cas du procès *condo* « fonder », qui a la même valeur aspectuelle, pour compenser l'absence du nom verbal correspondant. Il est plus prudent d'admettre que dans certains cas, le nom verbal fait défaut ou qu'il est évité pour une raison particulière, qui est à chercher ailleurs que dans le domaine de l'aspectualité.

5.3. La temporalité relative

L'explication est, après tout, très simple si l'on se tient à la valeur du participe : le participe parfait passif exprime un procès « achevé », qui est terminé au moment de la parole, le participe présent, un procès en cours. En d'autres termes, le participe passé passif s'emploie pour un procès antérieur, le participe présent, pour un procès simultané (et le participe futur, un procès postérieur)⁴¹. En revanche, le nom verbal est inapte à exprimer la temporalité relative.

Les constructions à participe dominant se justifient alors par les raisons suivantes : grâce au participe, le procès est exprimé de manière plus précise que dans le cas du nom verbal et il peut être situé dans le temps. Je propose de voir la différence principale entre ces deux moyens linguistiques, précisément dans la possibilité d'exprimer le temps relatif avec le participe : l'antériorité dans le cas du participe passé passif et la simultanéité dans celui du participe présent. De ce point de vue, il convient de comparer *neces sociorum* et *legati necati*, cités plus haut, que je reprends ici pour la commodité du lecteur en (38) et (39).

(38) *Nondum commemoro ... non neces sociorum, non caedes hospitem* (Cic., Pis. 38)

« Je n'en suis pas encore à rappeler..., ni le meurtre de sujets alliés, ni l'assassinat d'hôtes. »

41. Pinkster, 2015 (note 8), p. 382-384.

(39) *Dubitabat nemo quin... legati necati... hanc tantam efficerent uastitatem*
(Cic., *Pis.* 85)

« Personne ne doutait que c'étaient... le meurtre des ambassadeurs...
qui étaient à l'origine de cet effroyable ravage. »

En (38), on mentionne les meurtres des alliés alors qu'en (39), on constate non pas seulement le meurtre des ambassadeurs mais, en même temps, le fait que les meurtres se sont produits effectivement (procès révolu) et ce, avant le moment de la parole. L'avantage des constructions à participe dominant est la possibilité d'attribuer un procès à une entité, qui est son sujet, et d'explicitier le procès à l'aide d'un participe tout en le situant dans le temps. Le nom verbal, en tant qu'expression nominale, est inapte à exprimer la temporalité de la même façon. Le nom verbal a pour avantage d'être qualifié (ou quantifié) à l'aide d'un adjectif. Le recours à la construction à participe dominant se justifie alors par le besoin d'exprimer, dans certaines circonstances, le temps relatif. Cette fonction précise, qui joue un rôle spécifique dans le système de la langue latine, explique en même temps la relative rareté de cette construction.

6. Conclusions

La construction à participe dominant qui remplit une fonction argumentale (sujet, objet ou complément adnominal) est une proposition participiale qui exprime un contenu propositionnel. Elle peut commuter avec une complétive (proposition introduite par *quod* ou proposition infinitive). La construction à participe dominant au nominatif et à l'accusatif se rencontre avec des verbes formant des groupes sémantiques déterminés ; au génitif, elle complète les noms du troisième ordre tels que *memoria* ou *testimonium*. La construction à participe dominant peut être coordonnée avec un nom verbal qui, en tant que nominalisation de procès, est nettement plus fréquent. À la différence du nom verbal, la construction à participe dominant exprime une temporalité relative : le participe passé passif exprime explicitement l'antériorité, le participe présent, la simultanéité du procès. Elle remplit une fonction spécifique : en tant que proposition « compactée », elle offre la possibilité de situer un contenu propositionnel dans le temps.

Olga SPEVAK